

AUREILHAN – LOTISSEMENT LA CHARTREUSE – RETROCESSION DE LA VOIRIE ET DES ESPACES VERTS

L'OPH 65 a réalisé en 2016 un lotissement de 12 lots nus à bâtir au niveau de la rue Gambetta à Aureilhan.

La voirie et les espaces verts du lotissement (parcelles AE 875 et AE 876) ont fait l'objet d'une rétrocession à la commune d'Aureilhan à l'euro symbolique par acte administratif en date du 30 septembre 2025.

Les membres du Bureau, par délégation du Conseil d'Administration, prennent acte de cette rétrocession.



Le Président
Yannick BOUBÉE

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Yannick Boubée", is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE" around the perimeter and "OPH 65" in the center.